

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 13 SEPTEMBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

23/063/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION – Attribution de subventions pour des
actions de prévention dans le cadre de l'appel à projet «prévention des comportements à risque ».**

23-39989-DGAJSP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST
SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.

A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.

Concernant plus précisément la prévention de la délinquance juvénile, été créé au sein du CLSPDR une instance dédiée dénommée « Commission Mineurs » qui a érigé au rang de priorité la prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Il s'agit, au travers de l'appel à projets clos le 21 juillet 2023, de soutenir financièrement les projets associatifs qui ont pour objectif de prévenir les comportements déviants chez les jeunes et d'éviter qu'ils ne s'adonnent à des conduites à risque.

Une attention particulière a été apportée aux actions de prévention des ruptures éducatives, de prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics et de prévention de la prostitution des mineurs

Une association de notre secteur est concernée :

- ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (AFAC) EX02443.
Projet « ensemble pour demain »
Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribuée la subvention suivante pour une association du secteur :

TIERS	Association	Convention	Dossiers	Montant en Euros
11577	AFAC	n°2022/81255	EX02443	5 000

ARTICLE 2 La dépense correspondante soit 54 000 Euros (cinquante quatre mille Euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour une association du secteur, sera imputée sur les crédits 2023 du Service Prévention de la Délinquance - code 03013 – fonction 025 nature 6574.2.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**